

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 14-2025

en date du 21 février 2025

**portant sur l'achat d'un mobile professionnel
et d'un forfait**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le contrat de LA POSTE MOBILE portant sur une offre mobile comprenant :
- le forfait au prix hors taxes de 18.99 euros par mois ;
- le mobile pro 20Go au prix hors taxes de 91.66 euros.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 21 février 2025

Pierre HACHIN
Maire

